

CABINET

105

ARRÊTÉ N°2022- /MSHP/CAB portant
nomination de Directeurs de service au Centre
hospitalier universitaire régional de Ouahigouya

VISA N°01540

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE
PUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu la charte de la transition du 1^{er} mars 2022 ;
- Vu le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2022-0053/PRES/PM du 05 mars 2022 portant composition du gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu le Décret n°2022-055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation types des départements ministériels ;
- Vu le Décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la loi n°034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- Vu la loi n°57-2017/AN du 19 janvier 2017 portant statut de la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant Statut général des Établissements Publics de Santé ;
- Vu le décret n°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
- Vu le décret n°2017-0044/PRES/PM/MS/MESRSI/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant érection du centre hospitalier régional de Ouahigouya en Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya ;
- Vu l'arrêté N°2020-223/MS/CAB du 03 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya ;



Signature
06/05/2022

Vu le décret n°2021-0577/PRES/PM/MS du 16 juin 2021 portant nomination des Directeurs généraux ; ✓

Sur proposition du Directeur Général du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG). ✓

ARRÊTE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de Directeur au Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG) : ✓

- Monsieur **OUANGRE Abdourahmane**, matricule 351 750 B, Médecin spécialiste en Chirurgie Orthopédie et traumatologie, est nommé Directeur de la qualité (DQ) ; ✓
- Monsieur **BAZIÉ Boubié**, matricule 101 099 E, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, est nommé Directeur du contrôle interne (DCI) ; ✓
- Monsieur **OUEDRAOGO Ousseini**, matricule 202 768 X, Conseiller en gestion des ressources humaines, est nommé Directeur des ressources humaines (DRH) ; ✓
- Monsieur **OUEDRAOGO Wendmanegde Claude**, matricule 307 889 P, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, est nommé Directeur des marchés publics (DMP). ✓

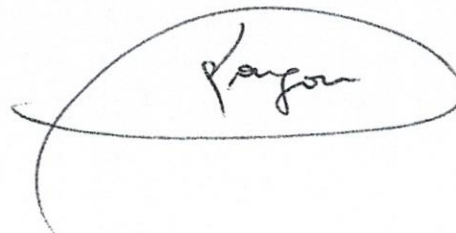
Article 2 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé et de l'hygiène publique et le Directeur général du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toute disposition antérieure contraire prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et il sera publié partout où besoin sera. ✓

Fait à Ouagadougou, le 10 MAI 2022

Ampliations :

- PCA/CHUR-OHG.....1
- DG/CHUR.....1
- Dossiers individuels....4
- Intéressés.....4
- Archives/Chrono.....1



Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU
Chevalier de l'Ordre National